



## **FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE**

Vous souhaitez contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation au sein de l'UE ? Dans ce cas, venez travailler à la Commission européenne, où vous pourrez vraiment faire la différence !

Le personnel de la Commission est un groupe diversifié de personnes motivées pour contribuer à faire de l'Europe - et du monde - un endroit meilleur. Elles viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Des nationalités, des langues et des cultures différentes font de la Commission un lieu de travail dynamique et ouvert à tous.

### **NOUS OFFRONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES ET BIEN PLUS ENCORE :**

- Des positions intéressantes et stimulantes avec de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles et la possibilité de télétravail - nous tenons à votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants ;
- Nous sommes également fiers d'être un employeur respectueux de l'égalité des chances et promouvons la diversité et l'inclusion.

### **Nous recrutons des profils très divers :**

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, mais aussi toutes sortes de profils, y inclus des spécialistes dans les sciences naturelles, des linguistes, des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Pour en savoir plus [Priorité aux personnes — Travailler à la Commission européenne - Commission européenne \(europa.eu\)](#)



## PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

La Commission européenne recrute souvent, en plus de ses fonctionnaires permanents, des agents non permanents. Il existe deux catégories d'agents non permanents :

- Des [agents temporaires](#) sont recrutés pour occuper des postes vacants pendant une période déterminée ou pour effectuer des tâches spécialisées.
- Des [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans une institution de l'UE), mais dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#)



# Puériculteur·trice

## À l'office pour les infrastructures et la logistique à Bruxelles Commission européenne

**Titre du poste:** Puériculteur·trice

**Domaine :** Crèches et Jardins d'enfants

**Où :** Unité CS.1 - « Crèches et Jardins d'enfants », Bruxelles

**Groupe de fonctions :** GF II

**Type de contrat :** 3bis

**Manifestez votre intérêt jusqu'au :** 22/05/2025 - 12h00 (Midi, heure de Bruxelles)

### NOUS SOMMES

---

L'**Office pour les Infrastructures et la Logistique de Bruxelles** (OIB) a pour mission l'exécution de toutes les activités liées à l'hébergement du personnel, à la gestion des infrastructures sociales et à la logistique de la Commission à Bruxelles ainsi que des infrastructures sociales sur le site d'Ispra. **Le service OIB.CS** a pour mission de veiller à ce que les parents travaillant dans les institutions de l'UE disposent des conditions nécessaires pour accomplir leur travail en sachant que leurs enfants sont bien pris en charge dans les crèches, les jardins d'enfants et le service d'accueil pédagogique post scolaire gérés par l'OIB. Ces services sont basés sur une approche éducative moderne, avec un personnel qualifié, professionnel et engagé. Afin de permettre au personnel des institutions européennes de travailler en toute sérénité, **l'unité OIB.CS.1** « Crèches et Jardins d'enfants » a pour mission de fournir aux enfants un accueil de qualité, centré sur leur bien-être, leur bon développement et leur socialisation. Dans le cadre de cette mission, les enfants de 8 semaines à 4 ans sont hébergés dans les deux sites des Crèches et Jardins d'enfants de la Commission (Cole et Grand Clovis), ainsi que dans des crèches privées sous contrat avec la Commission. Tous les sites sont agréés par un organisme belge spécialisé dans le domaine de l'enfance (ONE/Kind & Gezin). L'unité OIB.CS.1 veille au quotidien à disposer d'équipes d'accueil composées de professionnels qualifiés et expérimentés. Les puériculteurs/trices et instituteurs/trices sont guidés par un projet pédagogique et reçoivent une formation continue qui leur permet de maintenir un niveau de professionnalisme élevé.

### NOUS PROPOSONS

---

Au sein de l'unité CS.1, vous serez responsable, en tant qu'agent contractuel GFII, d'assurer les tâches suivantes :

- Garantir toutes les conditions de bien-être à l'enfant afin qu'il puisse évoluer dans un environnement calme et sécurisant ;
- Maîtriser tous les aspects du travail en crèche à la Commission européenne, y compris les normes en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Selon les besoins du service, occuper la fonction de titulaire de section, ou fonctionner au sein de l'équipe volante ou de l'équipe de soutien
- Assurer un accueil à caractère relationnel et éducatif aux enfants confiés à la crèche, conformément au projet pédagogique en vigueur afin qu'ils puissent développer leur motricité, leur autonomie, leur comportement social, leur intelligence et leur langage.



- Établir et entretenir avec les parents des relations courtoises et de partenariat afin de faciliter l'intégration et le développement de l'enfant
- Enregistrer les présences des enfants en temps réel à l'aide de l'outil mis à disposition afin de connaître en permanence le nombre d'enfants sur site
- Remplir quotidiennement le bon de commande pour les repas du lendemain, après avoir lu le menu et en prenant attentivement en compte des éventuels régimes spécifiques des enfants de la section.

## **NOUS RECHERCHONS**

---

Nous souhaitons créer une liste de réserve pour 7 futur(e)s collègue(s) qui rempliront les critères suivants :

### **1. Obligatoire**

- Un diplôme dans le domaine de la puériculture
- Une expérience dans le domaine de la puériculture d'au moins 3 ans.

### **2. Qualités personnelles requises et évaluées au cours de l'entretien:**

- Capacités d'adaptation et de réactivité face aux impératifs de service
- Flexibilité et résilience
- Sens des relations interpersonnelles
- Très bon esprit d'équipe et sens du service.

- **Langues :** La connaissance du français et / ou de l'anglais constitue un avantage.

## **COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?**

---

Afin de garantir l'égalité d'accès à tous, la Commission recrute à partir d'une base de données permanente de candidatures spontanées. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à aider les recruteurs à identifier les candidats potentiellement intéressés dans cette base de données.

En pratique, pour manifester votre intérêt, veuillez suivre les deux étapes suivantes :

1. Si vous n'êtes pas encore inscrit dans la base de données ouverte en permanence d'EPSO, veuillez le faire à l'adresse suivante : [CAST Permanent](#). Veuillez sélectionner parmi les procédures de sélection de l'agent contractuel le profil permanent CAST qui correspond le mieux à votre formation et à votre expérience.
2. Vous devez envoyer vos documents en un seul format pdf dans l'ordre suivant :
  1. Votre CV
  2. Formulaire de candidature dûment complété.Veuillez envoyer ces documents avant la date de clôture de la publication à l'adresse suivante : [OIB-VACANCIES@ec.europa.eu](mailto:OIB-VACANCIES@ec.europa.eu) en indiquant la référence de l'appel à manifestation d'intérêt EC/2025/OIB/486572 en objet.

**Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.**



## ANNEXE

### 1. Sélection

#### ➤ Suis-je éligible pour postuler ?

#### **Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :**

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté en tant qu'agent contractuel auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants:

#### Critères généraux:

- Être citoyen d'un État membre de l'UE et jouir de tous vos droits en tant que citoyen;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.
- Avoir réussi un EPSO CAST dans le groupe de fonctions du poste à pourvoir. Au stade de la candidature, il suffit d'être enregistré dans la base de données [EPSO CAST](#).

#### Qualifications:

- (a) avoir un niveau d'enseignement post-secondaire attesté par un diplôme OU
- (b) un niveau d'enseignement secondaire attesté par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés.

#### Langues:

- avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE<sup>1</sup>
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)<sup>2</sup> d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

---

<sup>1</sup> Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).



➤ **Qu'en est-il des étapes de sélection ?**

L'unité de sélection choisit dans la base de données EPSO<sup>3</sup> les candidats ayant le profil approprié et les convoque à un entretien. Pour l'entretien, un panel de sélection est mis en place afin d'évaluer les meilleurs candidats. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.

Les candidats sélectionnés seront placés sur une liste de réserve valide durant une période de 6 mois.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).

<sup>3</sup> Par conséquent, les candidats qui n'ont pas encore réussi un CAST au niveau Groupe de fonctions [II], doivent enregistrer leur profil à cette <https://eu-careers.europa.eu/fr/job-opportunities/open-vacancies>.



## 2. Recrutement

Le candidat sélectionné pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission.

### ➤ Type de contrat et conditions de travail

Le lieu de travail sera à **Bruxelles**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent contractuel en vertu 3bis du Régime Applicable aux autres Agents**, dans le **groupe de fonctions GF II**. Des informations générales sur les agents contractuels sont disponibles sur ce lien.

Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade, seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

Pour les agents contractuels visés à l'article 3bis, le premier contrat sera de 2 ans. Le contrat peut être prolongé dans l'intérêt du service. Si une deuxième prolongation du contrat est dans l'intérêt du service, le contrat sera à durée indéterminée.

La durée de la prolongation sera définie selon les règles générales d'exécution applicables à ce moment-là, conformément à la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et de recours aux agents contractuels.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).



Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.